



*Mairie de Sion les Mines
20 rue de Châteaubriant
44590 Sion les Mines*

**MAIRIE DE SION-LES-MINES
ARRETE 0025 - 2025**

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION D'ACCES AU STADE
MUNICIPAL POUR CAUSE D'INTEMPERIES**

COMMUNE DE SION LES MINES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SION LES MINES

VU l'article L.2212-1 et L.2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'en raison des intempéries, les terrains de football municipaux sont devenus impraticables, il importe de règlementer l'utilisation du stade, route de Mouais, sur la commune de Sion les Mines

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les terrains municipaux de football de la commune de Sion Les Mines sont interdits à la pratique du football le week-end du 31 janvier, 1^{er} et 2 février 2025, en raison des intempéries qui ont rendu les terrains impraticables.

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, de la signalisation (arrêté) correspondante seront assurées par l'Association Sportive Sion Lusanger selon les règles d'affichages définies par la fédération, la ligue et le district de football.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Sion les Mines et placardé aux entrées du stade et des vestiaires.

ARTICLE 5

Monsieur le président de l'association sportive Sion - Lusanger
Monsieur le directeur général des services de la commune de Sion les Mines,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique
« brigade de Nozay - Derval »,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sion les Mines, le 31 JAN. 2025

Po/ Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'SH', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SION LES MINES' at the top and '44 (Loire-Atlantique)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a sun, a tree, and a figure.

Stéphane HOUSSAIS, Adjoint au Maire